

## PUBLICATIONS LEGALES OFFICIELLES

### AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**SERVICES**  
Identification du pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Communauté de Communes du Pays Noyonnais - Parc d'activités de Noyon-Passel  
60400 Passel - Téléphone : 03 44 09 60 88  
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur DEGUISE Patrick  
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
<https://www.marches-secures.fr/>  
Intrinsèque attribué au marché : Prestations topographiques concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire bâtiment modulaire architecturé et parking  
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base  
Caractéristiques principales  
Adresse d'exécution : Parcelle ZE numéro 41 - 60640 GUISCARD.  
Procédure  
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert)  
Critères d'attribution  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :  
Pondération : par points - Total des points : 100  
Prix des prestations : 60 points  
Valeur technique : 40 points  
Date limite de réception des offres : 20 février 2012 à 12 heures  
Délai de validité des offres : 90 jours  
Procédure de recours  
Instance chargée du recours : 14, Rue Lemarchier - 80000 AMIENS.  
Date d'envoi du présent avis : 19/01/2012.

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**SERVICES**  
Identification du pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Communauté de Communes du Pays Noyonnais - Parc d'activités de Noyon-Passel  
60400 Passel - Téléphone : 03 44 09 60 88  
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur DEGUISE Patrick  
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
<https://www.marches-secures.fr/>  
Intrinsèque attribué au marché : Contrôle technique concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire bâtiment modulaire architecturé et parking  
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base  
Caractéristiques principales  
Adresse d'exécution : Parcelle ZE numéro 41 - 60640 GUISCARD  
Procédure  
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert)  
Critères de distribution  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction  
Pondération : par points - Total des points : 100  
Prix des prestations : 60 points  
Valeur technique : 40 points  
Date limite de réception des offres : 20 février 2012 à 12 heures  
Délai de validité des offres : 90 jours  
Procédure de recours  
Instance chargée du recours : 14, Rue Lemarchier - 80000 AMIENS.  
Date d'envoi du présent avis : 19/01/2012.

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**SERVICES**  
Identification du pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Communauté de Communes du Pays Noyonnais - Parc d'activités de Noyon-Passel  
60400 Passel - Téléphone : 03 44 09 60 88  
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur DEGUISE Patrick  
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
<https://www.marches-secures.fr/>  
Intrinsèque attribué au marché : Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire d'un bâtiment modulaire architecturé et parking  
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base  
Caractéristiques principales  
Éléments de mission à confier :  
ESQ : ESQUISSE  
APS : Avoir-projet sommaire  
APD : Avoir-projet définitif  
PRO : Projet  
VISA : Examen de conformité des études d'exécution  
ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux  
DEF : Direction de l'exécution des contrats de travaux  
AOR : Assistance lors des opérations de réception  
Adresse d'exécution : Parcelle ZE numéro 41 - 60640 GUISCARD.  
Procédure  
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert)  
Critères de recevabilité des candidatures  
Référence professionnelle et capacité technique  
Capacité économique et financière  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :  
Pondération : par points - Total des points : 100  
Prix des prestations : 55 points  
Valeur technique : 45 points  
Date limite de réception des offres : 20 février 2012 à 12 heures  
Procédure de recours  
Instance chargée du recours : 14, Rue Lemarchier - 80000 AMIENS.  
Date d'envoi du présent avis : 19/01/2012.

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES

**MARCHÉ POUR LA LOCATION DE 2 CAMIONS FERGONSIQUES SANS CHAUFFEUR POUR LA CLISINE CENTRALE DE YGÉES CHARLES DE GAULLE DE COMPLÈGNE**  
Durée du marché : 12 mois (reconductible 2 fois) à compter du 1er avril 2012.  
Le dossier de consultation est disponible sur place (clisine centrale, Ygées Charles de Gaulle, rue J. Daguigne, 60200 Complègne) ou par mail à [cuisine-centrale.complègne@acamlens.fr](mailto:cuisine-centrale.complègne@acamlens.fr).  
Clôture des offres : le vendredi, 17 février à 12 heures.

CPA0324.

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**SERVICES**  
Identification du pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Communauté de Communes du Pays Noyonnais - Parc d'activités de Noyon-Passel  
60400 Passel - Téléphone : 03 44 09 60 88  
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur :  
Monsieur DEGUISE Patrick  
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
<https://www.marches-secures.fr/>  
Intrinsèque attribué au marché : Mission OPC concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : bâtiment modulaire architecturé et parking  
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base  
Caractéristiques principales  
Adresse d'exécution : Parcelle ZE numéro 41 - 60640 GUISCARD.  
Procédure  
Mode de passation : Marché à procédure adaptée (ouvert)  
Critères d'attribution  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :  
Pondération : par points - Total des points : 100  
Prix des prestations : 60 points  
Valeur technique : 40 points  
Date limite de réception des offres : 20 février 2012 à 12 heures  
Délai de validité des offres : 90 jours  
Procédure de recours  
Instance chargée du recours : 14, rue Lemarchier - 80000 AMIENS.  
Date d'envoi du présent avis : 19/01/2012.

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**SERVICES**  
Identification du pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Communauté de Communes du Pays Noyonnais - Parc d'activités de Noyon-Passel  
60400 Passel - Téléphone : 03 44 09 60 88 - Fax : 03 44 09 60 41  
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur DEGUISE Patrick  
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
<https://www.marches-secures.fr/>  
Intrinsèque attribué au marché :  
Mission OPS concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire d'un bâtiment modulaire architecturé et parking.  
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.  
Caractéristiques principales  
Adresse d'exécution : ZE numéro 41 - 60640 GUISCARD.  
Procédure  
Mode de passation :  
Marché à procédure adaptée (ouvert)  
Critères de distribution :  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction  
Pondération : par points - Total des points : 100  
Prix des prestations : 55 points  
Valeur technique : 45 points  
Date limite de réception des offres : 20 février 2012 à 12 heures  
Délai de validité des offres : 90 jours  
Procédure de recours  
Instance chargée du recours : 14, rue Lemarchier - 80000 AMIENS  
Date d'envoi du présent avis : 19/01/2012.

### ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS

#### COMMUNE DE SAINT-CRÉPIN-JBOUVILLERS

**PREFECTURE DE LOISE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
Par arrêté préfectoral du 13 janvier 2012, est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique sur les demandes présentées par la société HÉMAPÉL France SAS de régularisation administrative de ses activités et d'installation de services d'analyse publique dans son établissement situé à Saint-Crépin-Jbouvillers.  
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.  
L'enquête se déroulera pendant 5 semaines du 8 février 2012 au 21 mars 2012 hélicus.  
Durant cette période, les pièces du dossier seront déposées aux maires de Saint-Crépin-Jbouvillers, Lormaison, Villeneuve-Les-Sablons, Méru, Montberlant, Pouilly, Corbel-Carf, Ressons Labbaye, Le Delinge, Senons (Hamenu de Biequeucourt), Fresnoy-Montcheville, au bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les résusés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).  
Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Crépin-Jbouvillers et/ou adresser toute correspondance à Madame Sabine Degroot :  
Celle-ci recevra les observations des intéressés à la mairie de Saint-Crépin-Jbouvillers, aux jours et heures suivants :  
- mercredi 8 février 2012 de 9 heures à 12 heures  
- samedi 18 février 2012 de 9 heures à 12 heures  
- mercredi 22 février 2012, de 16 heures à 19 heures  
- mardi 13 mars 2012, de 16 heures à 19 heures.  
- mercredi 21 mars 2012, de 16 heures à 19 heures.  
A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Saint-Crépin-Jbouvillers, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

#### AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLE

**PREFECTURE DE LOISE**  
Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2011, Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet de l'oise, a approuvé le plan de gêne sonore de l'aéroport de Beauvais-Tille.  
Cet arrêté est consultable en Direction Départementale des Territoires et sur le site Internet de la Préfecture de l'oise. Il sera affiché pendant un mois en mairie de Beauvais, Fouquerolles, Lavensines, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Thiaumont, Tillé et Trosseux, ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### AVIS

#### DÉPARTEMENT DE LOISE- CANTON DE NOAILLES - MAIRE DE SAINT-SULPICE RÉVISION DU P.O.S. - ARRÊTÉ DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-4, R123-11 et R123-34,  
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,  
Vu les décrets n° 85-452 et 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de cette loi,  
Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 20/12/2000,  
Vu les pièces du dossier de modification du Plan d'occupation des sols soumis à enquête publique,  
Vu l'ordonnance en date du 26/12/2011, par Monsieur le Président du tribunal administratif d'Amiens, désignant Monsieur LE NORCY Yves, demeurant 23 Avenue Marie-Amélie à CHANTILLY, commissaire-enquêteur.  
**ARRÊTE**  
Article premier - Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du plan d'occupation des sols de la commune de St Sulpice  
Article 2 - La modification du plan d'occupation des sols porte sur les points suivants :  
- Créer un centre urbain au nord du terrain de foot en réutilisant les structures existantes  
- Développer de l'habitat individuel libre sur le secteur 'Naha'  
- Modifications mineures du règlement.  
Article 3 : L'enquête se déroulera durant 30 jours à compter du 20 JANVIER 2012 jusqu'au 21 FÉVRIER 2012  
Article 4 : M. LE NORCY Yves, demeurant 23 Avenue Marie-Amélie à CHANTILLY, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.  
Article 5 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parapphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Saint-Sulpice pendant 30 jours consécutifs du 20 janvier 2012 au 21 février 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :  
le vendredi de 9 h à 12 h, le mercredi de 14 h à 18 h30, le vendredi de 14 h à 18 h 30 et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h, chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du P.O.S et consulter éventuellement des observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de St Sulpice  
Article 6 - Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie :  
le 21 janvier 2012 de 9 h 30 à 11 h 30 ainsi que  
le 25 janvier 2012 de 14 h 30 à 16 h 30  
le 21 février 2012 de 9 h 30 à 11 h 30  
Article 7 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui le transmettra au maire de la commune de St Sulpice dans un délai d'un mois accompagné de son rapport et de ses conclusions notifiées.  
Copie du rapport et des conclusions seront communiquées à Monsieur le Préfet de l'oise et à Monsieur le Président du tribunal administratif.  
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du Public à la mairie.  
Article 8 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rattaché dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents dans les deux journaux d'après désignés :  
- le Parisien libéré  
- le Courrier Picard.  
Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, notamment aux emplacements habituels d'affichage municipaux et par tout autre procédé en usage dans la commune.  
Article 9 - Copie du présent arrêté sera adressée :  
à Monsieur le Préfet de l'oise,  
à Monsieur le commissaire-enquêteur,  
fait à Saint-Sulpice, le 30 décembre 2011 - Le Maire, A.Mélique

#### COMMUNE DE CRÉPY-EN-VALOIS

**PREFECTURE DE LOISE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
Par arrêté du 3 janvier 2012, la société ESCALE AUTO située sur la commune de Crépy-en-Valois, est agréée pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage, conformément aux dispositions du code de l'environnement.  
Cet agrément est délivré pour une durée de six ans.  
L'arrêté délivré peut être consulté par toute personne intéressée à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, et à la mairie de Crépy-en-Valois.

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNE DE LITZ**  
AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
Par arrêté du 13 décembre 2011, le maire de LITZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement.  
A cet effet, M. Philippe FAULT, domicilié à PONT-SAINTE-MAXENCE a été désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'AMIENS.  
L'enquête se déroulera en mairie du 19 janvier 2012 au 18 février 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.  
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :  
- 19 janvier 2012 de 17 heures à 19 heures ;  
- 31 janvier 2012 de 10 heures à 12 heures ;  
- 18 février 2012 de 10 heures à 12 heures.  
Pendant la durée de l'enquête, les observations concernant le zonage d'assainissement pourront, soit être consignées sur le registre d'enquêtes déposé en mairie, soit être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

#### AVIS AU PUBLIC

**COMMUNE DE BRETEUIL**  
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
Par arrêté en date du 20-décembre 2011, le maire de Breteuil-sur-Noye a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme.  
L'enquête se déroulera en mairie du 18 janvier 2012 au 18 février 2012 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.  
Monsieur Dominique LAMM, domicilié 5, rue des Cyclamens à BEAUVAIS (60000) a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.  
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le mercredi 18 janvier 2012 de 15 h à 17 h, le jeudi 2 février 2012 de 9 h à 11 h et le samedi 18 février 2012 de 9 h 30 à 11 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consulter éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur Dominique LAMM, commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif.

795907

797824

797337

797828

797935

797936

797939

797939

797939

796654

**Avis divers**

Avis au public

**COMMUNE DE SACY-LE-GRAND**

Révision d'un Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 20 octobre 2011, le Conseil Municipal de la commune de Sacy-le-Grand a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme et précisé les modalités de la concertation.

Cette délibération peut être consultée en mairie où elle fait l'objet d'un affichage durant 1 mois.

**PREFECTURE DE LOISE**

AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLE

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011, Monsieur Nicolas DESSORGES, Préfet de l'Oise a approuvé le plan de gêne sonore de l'aéroport de Beauvais-Tille.

Cet arrêté est consultable en Direction Départementale des Territoires et sur le site Internet de la Préfecture de l'Oise. Il sera affiché pendant un mois en mairie de Beauvais, Fouquevillers, Levallois, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Thérainville, Tillé et Troussereux ainsi qu'au siège des communes d'Agglomération de Beauvais.

**AVIS AU PUBLIC**

**COMMUNE DE PASSEY**

PRÉSCRIPTION DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal de PASSEY, par délibération en date du 23 novembre 2011,

A prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et précisé les modalités de la concertation, assurant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les autres personnes concernées.

La mairie Olivier GRICHOÏE

**Ventes aux enchères**

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES LE MARDI 28 FÉVRIER 2012 A 11 H**

A l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de SENLIS (Oise), Crie Judiciaire, boulevard Pasteur, A la requête de :

La BARCLAYS BANK - PLC établissement de crédit de droit anglais dont le siège social est Londres E14 5 HP - 1 Churchill Place, Registrar N° 1026167, au capital social de 3.040.001.000 de Livres Sterling, prise en sa succursale en France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le N° 381 066 281 et dont le siège est 32, avenue Georges V 75008 PARIS, représentée par son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège. Créancier poursuivant ayant pour avocats la SCP DRYE de BAILLIENCOURT

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**  
M. Jacques ALAURENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de NOYERS-SAINT-MARTIN aux dates suivantes :

- lundi 16 janvier 2012 de 10 h à 12 h
- samedi 4 février 2012 de 16 h à 18 h
- jeudi 16 février 2012 de 16 h à 18 h

À l'issue de l'enquête, les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmises à la direction de la mairie concernée par le projet et à la direction départementale des Territoires de l'Oise.

**UNE PROPRIÉTÉ**

située dite commune 55 et 57 avenue Aristide Briand, comprenant : deux parcelles avec terrasse, cadastré section Bof n° 83, lieudit "Les Bois Saint Nicolas", pour une contenance de 154,88ca et PC n° 228, lieudit "Les Bois Saint Nicolas" pour une contenance de 134,46ca, comprenant :

- une première maison comprenant : au sous sol : pièce à usage de lingerie et 2 pièces de rangement, garage en carie
- au rez-de-chaussée : séjour avec cheminée, salle d'eau, WC, salle à manger, 1er étage : trois chambres dont une chambre parentale avec dressing équipé et salle de bains attenante,
- une salle de bains avec baignoire, 2 pièces, une salle d'eau avec douche, WC, une petite dépendance vitrée comprenant : cuisine, une grande pièce, une chambre, salle de bains avec baignoire
- un garage extérieur
- Les lieux sont occupés

**MISE A PRIX : 450.000,00 Euros**

Paris, droits et charges en sus

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat, exerçant, près le Tribunal de Grande Instance de SENLIS.

Lieux où peuvent être consultées les conditions de vente :

- le siège de la SCP DRYE de Bailliencourt, sise au siège de la SCP DRYE de Bailliencourt, sise au 30, rue de la République, 60008 Beauvais, associée au 02 33 61 21 21
- le siège de la SCP DRYE de Bailliencourt, sise au 30, rue de la République, 60008 Beauvais, associée au 02 33 61 21 21

**LA VISITE DES LIEUX EST FIXÉE AU MARDI 14 FÉVRIER 2012 ENTRE 10 H ET 11 H**

Fait et rédigé, le 13 janvier 2012  
Signé Pierre LE TARNIEC

**Enquête publique**

**AVIS AU PUBLIC**

Enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager un lotissement de 35 lots sur le territoire de la

**COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN**

Mairie de NOYERS-SAINT-MARTIN

Un arrêté du 12 décembre 2011 prescrit la mise en œuvre d'un lotissement de 35 lots sur le territoire de la commune de NOYERS-SAINT-MARTIN, une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager un lotissement de 35 lots présentés par la mairie de NOYERS-SAINT-MARTIN.

**Dépôt des dossiers et registres**

Pendant 32 jours consécutifs, le dossier soumis à enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- mercredi 8 février 2012 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 18 février 2012, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 22 février 2012, de 16 heures à 19 heures,
- mardi 13 mars 2012, de 16 heures à 19 heures,
- mercredi 21 mars 2012, de 16 heures à 19 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et le cas échéant, du mémoire en récoeur de l'administré, à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Saint-Crépin-Bouvillers, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr/](http://www.oise.gouv.fr/)).

**LES MARCHÉS PUBLICS**

Consulter aussi nos annonces sur <http://sdis60.com>

**Avis d'attribution**



**Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise**  
ZAE Beauvais-Tillé  
8 avenue de l'Europe  
BP 20870 TILLE  
60 008 BEAUVAIS Cedex  
Tel : 03 44 84 20 00

**Objet du marché** : Travaux de remplacement d'aérothermes eau chaude et extension d'un circuit d'air comprimé

**Critères d'attributions retenus** : Pour les lots n°1 et n°3 : la valeur technique (40%) la valeur financière (60%) Pour le lot n°2 : la valeur technique (20%) la valeur financière (80%)

**HEMPEL FRANCE SAS**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

**SITE DE PONT-SAINTE-MAXENCE**

**PONT-SAINTE-MAXENCE**  
M. Alain COULLABE - Président  
1 Rue d'Halatte  
90700 PONT-SAINTE-MAXENCE

Par délibération en date du 1er décembre 2011, le comité syndical a décidé de confier le contrat de délégation du service public d'assainissement (transport intercommunal et traitement des eaux usées des communes adhérentes) sous forme de contrat d'affermage à la société L'ONINASSE DES EAUX, Rue Buri à Ciel (90316) pour une durée de 12 ans.



**AVIS D'APPÊL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**OPAC DE LOISE**  
Correspondant Maître Directeur Général  
9 avenue de Beauvaisis, 60016 Beauvais cedex (60) - 03 44 79 50 50, télécopieur : 03 44 79 51 46, adresse Internet :

**SDIS 60**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise  
ZAE Beauvais-Tillé  
BP 20870 TILLE  
60 008 BEAUVAIS Cedex  
Tel: 03 44 84 20 00

**Objet du marché** : Travaux relatifs à des voiers roulants et fermetures

**Critères d'attributions retenus** : Pour les lots n°1, 3 et 4 : valeur financière (70%) valeur technique (30%) Pour les lots n°2 et 5 : valeur financière (60%) valeur technique (40%)

**Attribution du lot** : Les prestations objet de ce marché sont décomposées en 5 lots distincts dévolus séparément :

- Lot n°1 : CS Chaumont-en-Vexin
- Lot n°2 : CS Chaumont-en-Vexin et Ferrière de 10 voiers roulants.
- Lot n°3 : CS Noyv - Réglage de fermetures
- Lot n°4 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures
- Lot n°5 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures

**Attribution du lot** : Lot n°1 : CS Chaumont-en-Vexin - Remplacement d'un volet roulant et révision de 10 voiers roulants.

**Montant de l'attribution** : 1 365 euros (s) HT  
Lot n°2 : CS Ferrière - Remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 13 225 euros (s) HT  
Lot n°3 : CS Noyv - Réglage de fermetures

**Montant de l'attribution** : 1 095 euros (s) HT  
Lot n°4 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 2 932 euros (s) HT  
Lot n°5 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 14 535 euros (s) HT  
Lot n°6 : CS Noyv - Réglage de fermetures

**Montant de l'attribution** : 1 095 euros (s) HT  
Lot n°7 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 2 932 euros (s) HT  
Lot n°8 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures

**MAPA + de 90 000**

**PONT-SAINTE-MAXENCE**  
M. Alain COULLABE - Président  
1 Rue d'Halatte  
90700 PONT-SAINTE-MAXENCE

Par délibération en date du 1er décembre 2011, le comité syndical a décidé de confier le contrat de délégation du service public d'assainissement (transport intercommunal et traitement des eaux usées des communes adhérentes) sous forme de contrat d'affermage à la société L'ONINASSE DES EAUX, Rue Buri à Ciel (90316) pour une durée de 12 ans.

**OPAC DE LOISE**  
Correspondant Maître Directeur Général  
9 avenue de Beauvaisis, 60016 Beauvais cedex (60) - 03 44 79 50 50, télécopieur : 03 44 79 51 46, adresse Internet :

**SDIS 60**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise  
ZAE Beauvais-Tillé  
BP 20870 TILLE  
60 008 BEAUVAIS Cedex  
Tel: 03 44 84 20 00

**Objet du marché** : Construction de 22 garages individuels

**Critères d'attributions retenus** : Pour les lots n°1, 3 et 4 : valeur financière (70%) valeur technique (30%) Pour les lots n°2 et 5 : valeur financière (60%) valeur technique (40%)

**Attribution du lot** : Les prestations objet de ce marché sont décomposées en 5 lots distincts dévolus séparément :

- Lot n°1 : CS Chaumont-en-Vexin
- Lot n°2 : CS Chaumont-en-Vexin et Ferrière de 10 voiers roulants.
- Lot n°3 : CS Noyv - Réglage de fermetures
- Lot n°4 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures
- Lot n°5 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures

**Attribution du lot** : Lot n°1 : CS Chaumont-en-Vexin - Remplacement d'un volet roulant et révision de 10 voiers roulants.

**Montant de l'attribution** : 1 365 euros (s) HT  
Lot n°2 : CS Ferrière - Remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 13 225 euros (s) HT  
Lot n°3 : CS Noyv - Réglage de fermetures

**Montant de l'attribution** : 1 095 euros (s) HT  
Lot n°4 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 2 932 euros (s) HT  
Lot n°5 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 14 535 euros (s) HT  
Lot n°6 : CS Noyv - Réglage de fermetures

**Montant de l'attribution** : 1 095 euros (s) HT  
Lot n°7 : CS Port-Site Maxence - Création et remplacement de fermetures

**Montant de l'attribution** : 2 932 euros (s) HT  
Lot n°8 : CS St-Just-en-Chaussée - Remplacement de fermetures